



*ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT  
SPÉCIAL À L'EGOSOC AUX NATIONS UNIES, MEMBRE  
OBSERVATEUR À LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS  
DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADEP) DE L'UNION  
AFRICAINNE ET À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE  
LA FRANCOPHONIE (OIF).*

EPU : Togo - 15 Mars 2012

*Intervenant : Biro Diawara*

Madame la Présidente,

La RADDHO souhaite la bienvenue à la délégation Togolaise et la félicite pour son ouverture et sa collaboration avec les acteurs de la société civile durant le processus de l'EPU.

Nous tenons à rappeler que le Togo est le deuxième pays africain à inaugurer le système de la gouvernance dynastique après la République Démocratique du Congo. Après le décès du Président Gnassingbé Eyadema en février 2005, s'en est suivi de l'enterrement de la constitution, afin d'investir le fils à la tête du pays.

La RADDHO avec et ses réseaux sur le terrain ont dénoncé dès le départ un risque de contamination de plusieurs pays africains par cette situation d'exception anti-constitutionnelle.

Après un passé sombre, qui a été marqué par des tortures, des assassinats politiques, des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires et détentions arbitraires, le Togo vient de renouer le dialogue et la coopération avec la communauté internationale en matière de promotion et protection des droits humains à travers des réformes en cours dans le pays.

Par ailleurs, nous relevons avec satisfaction les efforts consentis par le Togo pour améliorer la situation des droits humains au niveau de la dépénalisation des délits de presse, l'abolition de la peine de mort, l'adoption du Code de l'enfant, de la loi sur le viol, ainsi que la création de la Commission de Vérité, Justice et Réconciliation. Cette Commission souffre encore du manque de confiance de la population due à la présence en son sein de personnes moins crédibles.

La RADDHO regrette qu'aucune disposition concrète n'ait été prise pour la mise en œuvre des recommandations relatives à l'Accord général de paix qui figuraient dans le rapport de mission d'établissement des faits daté de 2005 ainsi que formulées par les organes conventionnels.

Le Rapport de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du 19 février 2012 faisait état d'actes de violences physiques et morales à caractère inhumain et dégradant exercés par les agents de l'agence nationales de renseignements sur les co-détenus de Kpatcha Gnassigbé, demi-frère du Chef de l'Etat, qui a été condamné pour 20 ans de prison, en septembre 2011 pour coup d'état et tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Le Président de la CNDH, Koffi Kounté, a dû fuir le Togo pour Paris, à causes des menaces de mort et de pressions psychologiques exercées sur lui dans le pays après la publication du rapport.

Pour finir nous encourageons le Togo à poursuivre ses réformes en cours afin accélérer le processus de réconciliation nationale qui est indispensable à la réhabilitation de toutes les familles de victimes.

Je vous remercie votre aimable et bienveillante attention.